

CAMPAGNE 2023
BILAN DEPARTEMENTAL AU 30/06/2023

*A l'attention du Conseil départemental de la Manche.
A l'attention des membres du Comité de pilotage départemental « Frelons asiatiques ».
A l'attention des élus et collectivités de la Manche.
A l'attention du réseau de référents locaux « frelons asiatiques », formés par la FDGDON.
A l'attention des entreprises de désinsectisation éligibles à la lutte collective.*

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES DANS LA LUTTE COLLECTIVE

Les Communes ou leur intercommunalité ont été appelées à conventionner avec la FDGDON de la Manche, permettant de réaliser les opérations prévues par le programme départemental (surveillance, prévention, lutte collective), en complément des aides allouées par le Département de la Manche.



Etat des engagements par Commune (conventionnement en direct ou via leur intercommunalité) :

Bilan des engagements	2023	Nouveaux 2023
Communes engagées	432	+ 1 commune
Soit taux d'engagement	97%	

Soit **97% des collectivités engagées** dans la lutte collective départementale en 2023. Des conventions triennales sont signées, et dans ce cas le choix de l'opérateur reste annuel, car la liste des désinsectiseurs est actualisée tous les ans.

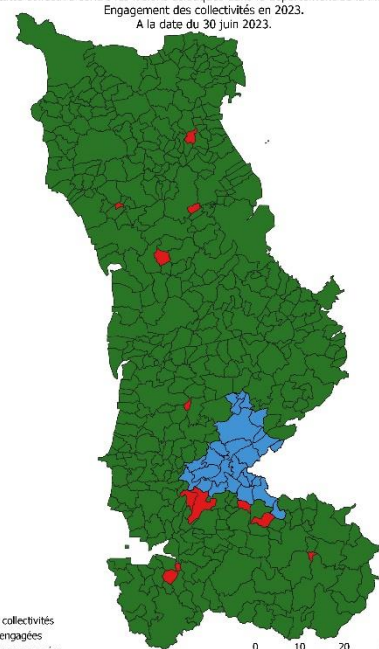
Une règle d'or pour l'efficacité de la lutte :

- Avoir un financement de la lutte pour la destruction de tous les nids localisés, quel que soit l'endroit (public ou privé).
- Une destruction des nids dans la norme (question d'efficacité de l'intervention pour éviter une destruction « sauvage » inefficace et pouvant remettre en cause la sécurité des personnes).
- La découverte des nids le plus tôt possible, avec leur signalement rapide en Mairie.

La FDGDON remercie les Communes et les Intercommunalités qui s'engagent dans la lutte collective contre les frelons asiatiques sur la période 2021-2023.



Lutte collective contre les frelons asiatiques dans le département de la Manche.
Engagement des collectivités en 2023.
A la date du 30 juin 2023.



Légende :
Engagement des collectivités
■ Communes engagées
■ Communes non-engagées
■ EPCI engagée

FDGDON de la Manche, juillet 2023, QGIS 3.10

ETAT DES NUISANCES APICOLES, ECONOMIQUES ET SANITAIRES



Sur le volet apicole et de biodiversité, quelques témoignages d'attaques ont déjà été signalés. L'impact sur les ruchers s'intensifie à partir de l'été.



Sur le volet humain, il faut se montrer particulièrement vigilant face à un nid de frelons asiatiques.

Prévenir l'attaque :

- Ne pas s'approcher d'un nid de frelon asiatique d'aucune manière sans équipement spécifique adapté au risque frelon asiatique (combinaison étanche et spécifique au risque « frelon asiatique »).
- Ne pas entrer dans un local inoccupé depuis des mois ou inaccessible si vous soupçonnez qu'un nid de frelons s'y trouve (y compris pour faire une photo du nid).
- Dès la localisation du nid de frelons asiatiques, procéder à la déclaration en mairie pour déclencher l'intervention d'un professionnel. Ne pas s'approcher du nid, en attendant la destruction.

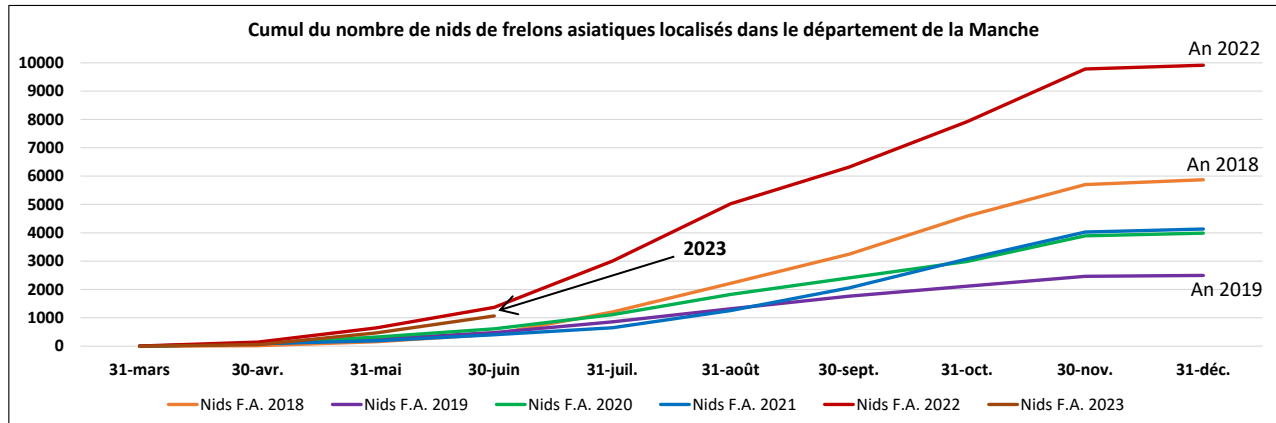
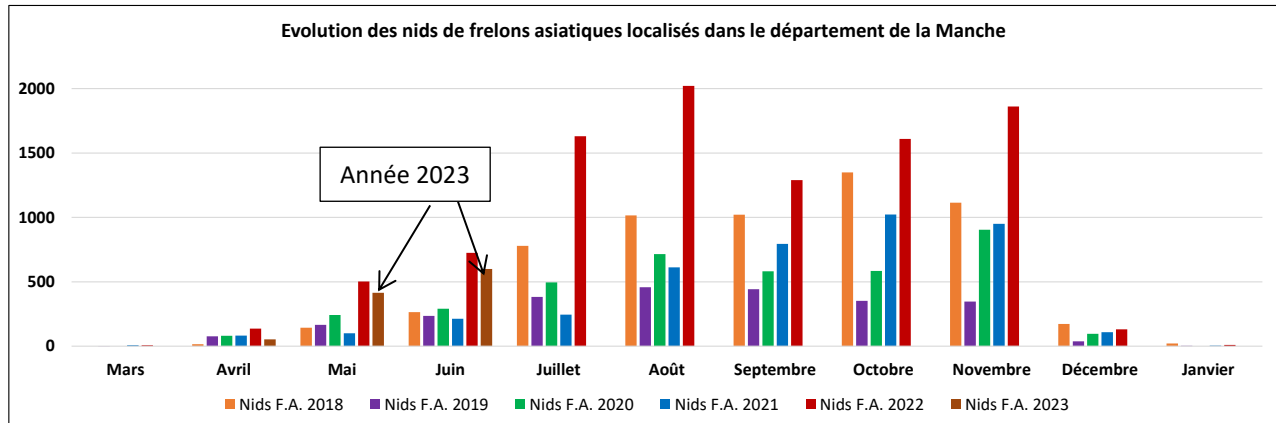
En cas d'attaque :

Consulter le 15 ou le 18 (médecin régulateur, SDIS) ou **son médecin traitant** en l'absence de réaction grave. **Créer un choc thermique par le chaud sur la piqûre** permettant de détruire en partie le venin (source sans flamme).

ETAT DES SIGNALEMENTS ET DES DESTRUCTIONS DE NIDS

Les signalements de nids sont progressifs au cours de la saison. Les administrés ont pour consigne de signaler les nids en mairie. Ces dernières reportent ce signalement sur la plateforme de signalement et de gestion des nids créé à l'initiative de la FDGDON de la Manche : www.frelonasiatique50.fr

Etat des signalements reçus et nids de frelons asiatiques identifiés au 30 juin :	Total
Nombre de signalements (tous signalements confondus à la FDGDON)	1.205
Nombre de nids de frelons asiatiques localisés (actifs et non actifs)	1.067
Nombre de nids de frelons asiatiques détruits ou en cours de destruction	994
Nombre de nids de frelons asiatiques détruits la lutte collective uniquement	951



Après une année exceptionnelle en 2022, la saison de 2023 démarre relativement fort, mais inférieure à l'an dernier.

Au 30 juin, **1.067** nids de frelons asiatiques ont été déclarés. Ce qui place ce début de saison en seconde position, après l'année 2022 (avec 1.370 nids à la même date, **soit une baisse de 22% en 2023**).

Les conditions climatiques printanières sont l'un des premiers facteurs de réussite ou d'échec d'installation des nids de la nouvelle saison. Malgré les précipitations d'avril et le vent de Nord de mai, les conditions semblent avoir été tout de même propices à l'installation des colonies.

Les écarts se creusent en juillet. Le prochain bilan mensuel permettra d'en savoir un peu plus sur la tendance 2023.

Précision pour les collectivités, sur la vérification des signalements des administrés :

Lors d'une déclaration de nid sur la plateforme, nous vous invitons à ne cocher la case « La mairie a vérifié le nid sur photo ou sur place et confirme que ce signalement est bien un nid de frelons asiatiques » de l'onglet « 3.Confirmation du signalement », uniquement si vous avez pu procéder à cette vérification et que vous êtes certains qu'il s'agisse d'un nid de frelons asiatiques.

La FDGDON s'efforce, avec la participation des collectivités et la collaboration des entreprises de désinsectisation, que nous remercions pour leur implication, de pouvoir donner suite à chaque signalement de nid de frelons asiatiques, et de procéder aux interventions dans les meilleures conditions.

Rendez-vous sur www.frelonasiatique50.fr ou sur www.fgdgon50.com, page « frelon asiatique ».